

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025
DELIBERATION N°15/04/2025-89

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze Avril, à dix-neuf heures, le
Présents : 19 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 6 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

MME Corinne AMAT par M. Frédéric DELCROS,
M. Christian GRENIER par M. Jean-Pierre JOUVE,
M. Nicolas FERNANDEZ par Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
M. Tarek EL MAROUANI par MME Marie PETITIMBERT,
MME Martine GUIBERT par M. Marc POUGNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **18 AVR. 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 2 Avril 2025.

Le présent extrait a été transmis le **17 AVR. 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : BAIL A REHABILITATION AU PROFIT DE LA SA POLYGONE

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

La Commune de Saint-Flour est propriétaire d'un ensemble immobilier, situé en ville Basse de Saint-Flour (Cantal), au 74 Avenue de la République.

La Commune de Saint-Flour a souhaité réhabiliter cet ensemble immobilier et y installer un Centre de Formation, ainsi que des logements à destination des stagiaires.

Elle s'est, à ce titre, rapprochée de la CCI du Cantal avec laquelle elle a convenu d'installer un campus de formation, au rez-de-chaussée de l'immeuble.

La mise à disposition des locaux du rez-de-chaussée au profit de la CCI du Cantal doit prendre la forme d'un bail emphytéotique.

Par ailleurs, la Commune de Saint-Flour s'est également rapprochée de la SA POLYGONE à qui elle a confié la réhabilitation de l'ensemble immobilier et l'aménagement de 34 logements dans les étages.

La mise à disposition des locaux au profit de la SA POLYGONE prend la forme d'un bail à réhabilitation.

Par délibération du 3 Juin 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord tripartite à intervenir avec la CCI et Polygone pour la mise à bail du bâtiment centre de formation et résidence jeunes actifs de la Vigière.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier de La Vigière, et afin d'aboutir à la conclusion du bail emphytéotique au profit de la CCI du Cantal (centre de formation) et du bail à réhabilitation au profit de la SA POLYGONE (résidence jeunes Actifs).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **AUTORISE la division du bien sis à SAINT-FLOUR, 74 Avenue de la République, cadastré section AW numéro 353, en trois volumes distincts :**

o **Le volume 1 en nature de logement, donné à bail à la SA POLYGONE,**
o **Le volume 2 en nature de centre de formation et le volume 3 en nature de volume d'air destiné à recevoir des panneaux photovoltaïques, donnés à bail à la CCI du Cantal ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'état descriptif de division en volumes ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de bail à réhabilitation au profit de la SA POLYGONE, portant sur le volume numéro 1, dans les conditions figurant au protocole d'accord tripartite établi entre la Commune de SAINT-FLOUR, la CCI du Cantal et la SA POLYGONE et approuvé aux termes de la délibération N°03/06/2024-125 en date du 3 Juin 2024.**

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,




Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,


Florie PAROU

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 17 avril 2025 11:48
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 15-04-2025-89

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 15-04-2025-89, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250417-15-04-2025-89-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 15-04-2025-89

Objet : Bail à réhabilitation au profit de la SA POLYGONE

Date de décision : 17/04/2025

Date de transmission : 17/04/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>